Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 022-212200950-20260320-26_03_002-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
22 - COTES-D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	11
• présents	11
• votants	11
• absents	
• exclus	

Date de convocation : 17 mars 2026

Date d'affichage : 24 mars 2026

Objet
Détermination nombre d'adjoints

De la commune LANDEBAERON

Séance du 20 mars 2026 à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

O'CONNOR Nathalie, Maire

Étaient présents :
Olivier RIOU, Nadège TRICHARD, Maria Inès GONCALVES MARJO, Audrey BONNY, Morgane OLLIVIER, Bernard HULLO, Audrey LE BERRE, Eric LE ROUX
Procurations : Christian LE BASTARD à Maria Inès GONCALVES MARJO
Olivier THORAVAL à Audrey LE BERRE

Secrétaire de séance :

BONNY Audrey

La création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.
En vertu de l'article L. 2122 - 2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune de LANDEBAERON, un effectif maximum de 3 adjoints.
Après délibération, l'Assemblée décide de nommer 2 adjoints pour la commune de LANDEBAERON.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le 31 mars 2026.

Publié ou notifié le .

Fait LANDEBAERON, le 27 mars 2026

MAIRIE DE LANDEBAERON
22 (Côtes-d'Armor)
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE